

» Suivez ce lien si vous ne pouvez voir ce courriel correctement.

Immigration,  
Diversité  
et Inclusion

Québec 

Bonjour,

Le Ministère vous informe, qu'en raison du dépôt à l'Assemblée nationale du projet de *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, il cesse de rendre des décisions dans le cadre du Programme régulier de travailleurs qualifiés, et ce, jusqu'à ce que les travaux parlementaires soient terminés.

Étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi à l'étude devant l'Assemblée nationale, le Ministère n'est pas en mesure de vous fournir plus d'information pour le moment. À ce stade-ci, aucune action n'est requise de votre part. Si la loi est adoptée et sanctionnée, nous communiquerons avec vous pour vous donner les renseignements et les consignes qui s'appliqueront à votre situation.

Rappelons que vous pouvez vous créer un compte dans Arrima et déposer gratuitement et en tout temps une déclaration d'intérêt. Ce nouveau système permet d'inviter en priorité les personnes qui répondent le mieux aux besoins du Québec à présenter une demande de sélection permanente.

Restez informé en consultant la section Actualités de notre site Web.

Pour connaître les détails concernant le projet de loi, veuillez consulter le site de l'Assemblée nationale.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations.

---

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 550, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec H3B 1B9  
Si vous ne désirez plus faire partie de cette liste d'envoi du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, veuillez cliquer sur ce lien.